

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU DU SUD-OUEST LYONNAIS

SIEGE SOCIAL : MAIRIE DE VAUGNERAY
SIEGE ADMINISTRATIF : 5, Place de l'Eglise-69670 VAUGNERAY

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°2026-004

Date de convocation : 16 février 2026

Nombre de délégués en exercice : 26
Nombre de membres présents : 15
Nombre de membres votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le **23 FEVRIER** à 18 heures 30, le COMITE SYNDICAL s'est réuni en séance publique ordinaire, en Mairie de Vaugneray.

Présents : MM. JULLIEN, REMILLY, MARTIN, PASCUAL, BURLET, BAREILLE, GRATALOUP, BOBICHON, COQUARD, DIDELET, BOICHON, BOUKACEM, LHOPITAL.

Mmes REVOL, NELIAS

Secrétaire de séance : M. COQUARD

Objet : Convention tripartite avec SUEZ et VEOLIA pour la facturation, l'encaissement et le reversement des redevances d'assainissement collectif de la commune de Brignais et de la ZI des troques sur la Commune de Chaponost

Monsieur le Président explique au Comité que la convention tripartite passée avec SUEZ et VEOLIA afin de gérer la facturation, l'encaissement et le reversement des redevances d'assainissement collectif de la commune de Brignais et de la ZI des Troques à Chaponost est à renouveler puisqu'elle prenait fin avec l'achèvement au 31 décembre 2024 du contrat d'affermage signé par le SYSEG avec VEOLIA au 1^{er} juillet 2018.

La nouvelle convention est inchangée par rapport à la précédente.

Pour rappel, les redevances d'assainissement sont facturées pour le compte du fermier du service d'assainissement sur les factures d'eau, puis encaissées par le Trésor Public et reversées par SIDESOL au fermier du service d'assainissement. Ce système est un service que rend le SIDESOL aux services d'assainissement afin d'éviter de multiplier les factures et permettre ainsi de minimiser les coûts.

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- * **APPROUVE** la convention tripartite à passer avec SUEZ et VEOLIA pour la facturation, l'encaissement et le reversement des redevances d'assainissement collectif de la commune de Brignais et de la ZI des troques sur la Commune de Chaponost.
- * **AUTORISE** le Président à signer ladite convention.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé tous les Membres présents.
Pour copie certifiée conforme.

La Secrétaire de séance
Didier COQUARD

Le Président
Daniel JULLIEN



REÇU EN PREFECTURE

le 27/02/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-069-20008 0786-2026 0223-2026_004-DE